DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260115-D20260003-DE

Conseil Municipal du jeudi 15 janvier 2026 à 20 heures 30
Délibération N° 2026-0003

L'an deux mil-vingt-six, le jeudi quinze janvier à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan sous la présidence de Monsieur Girotto François, Maire.

,

Présents :	ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie.
Absents :	
Procurations	MARSAULT Pierre donne procuration à françois GIROTTO.
Afférents au conseil municipal :	14
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice,
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	8 janvier 2026
Secrétaire de séance :	ADAM Philippe

OBJET : Pacte Finistère 2030 : demande de subvention au titre du volet 1

Le Département du Finistère soutient les communes pour des projets réalisés en 2026 dans le cadre du volet 1 du « Pacte Finistere 2030 ».

Monsieur Le Maire propose de présenter le dossier d'effacement des réseaux basse tension, éclairage public et télécom – secteur bellevue et route de Kerhus

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 48 300.00 € HT,

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

FINANCEURS	Dépense subventionnable H.T. du projet	Taux sollicité	Montant sollicité de la subvention
Conseil Départemental	48 300.00	80.00 %	38 640.00 €
TOTAL des aides publiques sollicitées (cumul plafonné à 80% du montant H.T.)		80 %	38 640.00 €
Montant à la charge du maître d'ouvrage (autofinancement minimum de 20%)		20 %	9660.00 €
TOTAL (coût de l'opération H.T.)		100 %	48 300.00 €

Après en avoir délibéré, les élus, à l'unanimité,

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
COMMUNE DE PLOUEGAT MOYSAN

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 029-212901839-20260115-D20260003-DE

Conseil Municipal du jeudi 15 janvier 2026 à 20 heures 30
Délibération N° 2026-0003

L'an deux mil-vingt-six, le jeudi quinze janvier à vingt heure trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie de Plouégat-Moysan sous la présidence de Monsieur Girotto François, Maire.

,

Présents :	ADAM Philippe, BRETON Joseph, BRIANT Mathieu, CLOAREC Mickaël, GEFFROY Rémi, GIROTTO François, GRILLE Régis, LEROUX Joël, LINTANFF Francis, MELL Yvan-Pierre, MERRANT Patricia, MEUNIER Jean, PICHON Nathalie.
Absents :	
Procurations	MARSAULT Pierre donne procuration à françois GIROTTO.
Afférents au conseil municipal :	14
Nombre de conseillers en exercice :	tous les conseillers en exercice,
Présents :	13 votants et 1 procuration
Date de convocation :	8 janvier 2026
Secrétaire de séance :	ADAM Philippe

autorisent monsieur Le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du dispositif « PACTE FINISTERE 2030 » volet 1 pour des travaux d'effacement des réseaux.

autorisent Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet,

valident le plan de financement.

Le Secrétaire de séance,
Philippe ADAM.

Le Maire,
François GIROTTO,

MAIRIE DE PLOUÉGAT-MOYSAN 29-N

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.